

Plus d'info : [www.aabw.be](http://www.aabw.be)

Chers architectes,  
Chères consœurs, Chers confrères,

**Vous êtes membres de l'Association des Architectes du Brabant Wallon...** Aidez-nous à diffuser cette information destinée aux consœurs et confrères de votre entourage, qui n'ont pas encore rejoints l'AABW.

Prenez vraiment l'habitude d'inviter un non-membre à nos prochaines activités.

**Vous n'êtes pas encore membre de l'AABW ?...** Faites-vous membre maintenant en nous retournant par courrier ou fax (010/84.40.64) le formulaire d'adhésion imprimé au verso.

#### Quelques réalisations de l'AABW de l'année 2008-2009



- Colloque et voyage d'étude au Japon : Tokyo-Kyoto-Nara
- Visite de l'exposition Vegetal City du confrère Luc Schuiten
- Participation active à la création de l'UWA, Union Wallonne des Architectes
- Ateliers pratiques... K45 simple et facile !
- Cycle de formation à la médiation avec la CCAI
- Journée d'information dans les écoles du Brabant Wallon
- Permanences grand public le samedi matin
- Visites d'architecture : Ferme du Biéreau/IPFC Nivelles
- Causeries techniques :
  - \* Gestion des réunions de chantier
  - \* Votre pension d'architecte
  - \* La procédure d'avis énergétique
- Barbecue de l'été à Tourinnes Saint Lambert
- Séminaires :
  - \* Le PEB s'impose en Wallonie
  - \* Les normes sont-elles obligatoires ?
  - \* Holcim « Béton et ses applications architecturales ».
- Nouvelle check list demande d'urbanisme ...une exclusivité de l'AABW
- Liste des frais généraux d'un architecte

#### Nos projets concrets pour l'année 2010 :

- Publication du Memento AABW2010
- Visite du musée Hergé à Louvain-la-Neuve
- Voyage d'étude à Berlin
- Soutien concret aux activités de l'UWA et de la CCAI
- Information continue sur l'architecture dans les écoles secondaires du Brabant Wallon
- Permanences grand public le samedi matin, aux mêmes heures que les notaires
- Visite d'architecture du samedi matin
- Causeries techniques le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 18 à 20h. Tu es volontaire ?
- Formations et séminaires \* CEA03.12.2009 « Les liens juridiques entre les architectes »
  - \* La nouvelle réglementation « chauffage » avec Info Mazout
- Saint-Nicolas des architectes de l'AABW...et oui !
- Causeries architecturales « J'aime... Le Corbusier. Et toi ? » 17.11.2009
- Réception de Nouvel An architectes, notaires, CCAI et avocats 14.01.2010
- Jeudis techniques, c'est nouveau !

L'AABW est installée à Wavre, Maison des Architectes, Place Bosch 17. Les membres de l'AABW peuvent disposer gratuitement de deux salles de réunions pour leurs activités professionnelles personnelles (expertises, conciliations, ouvertures de soumissions, etc). Depuis le 01.08.2009, un secrétariat permanent est assuré le matin du lundi au jeudi entre 9h et 13h (tel & fax : 010/84.40.64, mail : [aabw.secretariat@skynet.be](mailto:aabw.secretariat@skynet.be)).

En vous inscrivant à l'AABW vous devenez automatiquement et sans frais, membre de l'UWA.

L'AABW œuvre pratiquement et convivialement à la formation continue, à la défense des intérêts de la profession et à l'information au grand public.

Vous êtes installés en Brabant Wallon, ou vous exercez régulièrement vos activités professionnelles dans le Brabant Wallon ?

Venez nous rejoindre immédiatement...

À partir de 2010 la majorité des activités donnera lieu à une attestation de formation fixant un nombre de points reconnus par le CEAB et prochainement par l'Ordre.

Bien confraternellement et bienvenue parmi nous.

Ne concerne pas les membres de l'AABW qui recevront l'appel à cotisation 2010 courant décembre.

**Formulaire d'adhésion 2010**

Mlle  Mme  M .....Prénom ..... Nom

Bureau : .....

Adresse ..... n°..... Bte.....

Localité B -.....

Mail ..... Tel.....

Site web ..... Fax.....

Architecte ou  ir Architecte      Stagiaire  oui  non

Inscrit au tableau de l'Ordre  oui  non

**Je désire me faire membre de l'association des architectes AABW asbl  oui  non**

**Devenir membre**

En versant votre cotisation annuelle :

- Architecte indépendant ou associé au sein d'un bureau      80 €
- Architecte collaborateur (règlement effectué en son nom propre)      80 €
- Architecte collaborateur (règlement effectué via le bureau)      40 €
- Architecte stagiaire      20 €
- Architecte fonctionnaire ou enseignant      80 €

Au compte 068-2206597-68 de l'Association des Architectes du Brabant Wallon asbl avec la référence **2010 nom prénom + collaborateurs**

Le paiement de la cotisation au compte de l'association vaut quittance et est déductible au titre de frais professionnels.

Si vous nous rejoignez pour la première fois, communiquez-nous vos coordonnées complètes à l'adresse [aabw.secretariat@skynet.be](mailto:aabw.secretariat@skynet.be) ou faxez cette page au **010/84.40.64**.

Signalez-vous lors de la première activité pour un parrainage personnalisé.

- Je suis volontaire pour participer aux permanences grand public du samedi matin
- Je suis volontaire pour donner l'information sur l'architecture dans les écoles du Brabant Wallon (PS: ces deux activités donnent droit à une indemnisation systématique)
- Je suis volontaire et propose .....

**COPIE CLIENT**

montant en lettres

date mémo      montant en EUR

compte donneur d'ordre

compte bénéficiaire  
**068-2206597-68**

nom bénéficiaire

communication

date de remise

**EURO**

*Copie client, présenter uniquement en cas de versement*

signature(s) \_\_\_\_\_

**EURO**

date de signature

**VIREMENT OU VERSEMENT**

029777

**DEXIA**      02

**En cas de complètement manuel, un seul caractère noir (ou bleu) par case      Ne pas accepter en paiement**

date mémo (facultatif)      (uniquement pour exécution dans le futur)

compte donneur d'ordre

montant      EUR      CENT

compte bénéficiaire  
**0 6 8 2 2 0 6 5 9 7 6 8**

nom et adresse donneur d'ordre

nom et adresse bénéficiaire  
**A A B W      A S B L**

**PLACE ALPHONSE BOSCH 17**  
**1300 WAVRE**

communication (en MAJUSCULES)

*Ne rien écrire ci-dessous*